

<https://enseignants.se-unsa.org/Comite-de-suivi-de-la-voie-pro-premieres-pistes-de-travail>



Comité de suivi de la voie pro : premières pistes de travail

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : jeudi 8 octobre 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le premier Comité de suivi de l'année scolaire a eu lieu ce mercredi 7 octobre. Dans un contexte sanitaire toujours aussi particulier et incertain, les doutes sont encore palpables et les pistes de travail s'avèrent nombreuses. Voici les principaux points abordés.

Crainte d'un développement non maîtrisé de l'apprentissage

« Mixité des publics » demeure une expression qui inquiète les collègues. D'une part, la rémunération et la prise en charge des apprentis ne sont pas cadrées nationalement ; on constate des situations variables d'une académie à l'autre et parfois même d'un établissement à l'autre...

D'autre part, les conditions de travail ne sont pas toujours satisfaisantes et, *in fine*, les collègues craignent que leur statut ne finisse par être remis en cause.

Des garanties doivent être apportées par le biais de textes réglementaires au-delà des vademécum ou autre Foire aux questions. De plus, les PLP doivent être confortés dans l'exercice de leur métier par le biais d'outils et de formations adaptés à cette pédagogie singulière de l'alternance.

Conférence des diplômes et carte des formations

Une réflexion a été engagée sur le contour des diplômes existants et la définition des nouveaux diplômes. La tendance est à la coloration des diplômes afin de s'adapter aux demandes du terrain et aux réalités économiques locales. Des dizaines de démarches ont d'ailleurs été mises en oeuvre sur le territoire. La répartition de ces expérimentations est très inégale. Une note de service pourrait venir cadrer ces colorations, ce serait particulièrement utile et sécurisant.

En janvier 2021 la carte des formations devrait tenir compte de tous ces éléments pour mieux équilibrer et dynamiser l'offre. C'est ainsi que le ministère se félicite du transfert des places de *Gestion-Administration* vers le *Commerce* ou le *Transport-Logistique*.

Toutefois, un sérieux doute subsiste sur la réalité du transfert des places de certaines filières à moyen et long termes dans le cadre des familles de métiers. L'expérience sur le terrain s'avère difficile dans plusieurs familles de métiers, notamment *GATL* ou *Travaux publics* qui peinent toujours à se montrer attractive.

De la philo pour les bacheliers professionnels ?

Une des annonces ministérielles marquantes lors du dernier Comité de suivi avait été la possibilité de mettre en place des *ateliers de philosophie* à la place de la co-intervention en terminale bac pro. Le Comité de suivi a confirmé et détaillé cette proposition. Dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, la co-intervention pourra être maintenue ou remplacée par un atelier de philo voire un module de renforcement pour certaines disciplines. Cette initiative va dans le bon sens mais demandera des moyens pour la formation et l'accompagnement des personnels qui assureront le suivi de ces modules.

Le SE-Unsa espère que ce ne sera que la première étape d'un mouvement plus profond qui verrait à terme tous les bacheliers professionnels bénéficier d'une initiation à la philosophie.

Enfin, les deux modules d'accompagnement en terminale offriront un tronc commun puis des spécialisations pour la poursuite d'études et la préparation à l'insertion professionnelle.

L'avis du SE-Unsa

Le Comité de suivi continue à jouer son rôle en permettant la confrontation des diagnostics pour corriger les écueils de la réforme. Toutefois, il conviendrait de passer la vitesse supérieure en actant l'allocation de moyens substantiels en temps et en argent pour assurer une mise en oeuvre dans un cadre apaisé et susciter l'adhésion de tous les personnels.

Par ailleurs, pour le SE-Unsa, une collection de pratiques ne fait pas une politique générale. C'est particulièrement vrai pour les dispositifs les plus contestés.

Il est donc urgent de cadrer la prise en charge des apprentis en « mixité de publics » et de fixer des règles communes et équitables de rémunération.

Le développement de cette voie de formation doit se faire dans la transparence, en complémentarité avec la formation initiale qui reste de loin le premier pourvoyeur de bacheliers professionnels et de titulaires du CAP.

À la demande du SE-Unsa, le prochain comité de suivi du 2 décembre abordera la question de l'apprentissage. Un point sera effectué sur les PFMP et le CAP 3 ans.

Le SE-Unsa continuera à porter la voix des personnels et à se montrer force de propositions dans l'intérêt des collègues et de leurs élèves.